

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 03 MAI 2016

## Ordre du jour :

La séance plénière sera précédée d'une intervention de M. Delmée sur les méthodes de prévention et de lutte contre les frelons asiatiques

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 février, 21 mars et 30 mars 2016

### 1 - Espace du Pré Neuf :

1.1 validation du marché de travaux

*Délibération*

1.2 propositions d'emprunt

*Délibération*

### 2 - Maison « Guibert » : proposition de mandats de vente

*Délibération*

### 3 - Lotissement « le petit Fouquet » au Fief dôme : présentation du plan d'aménagement

*Délibération*

### 4 - CCAV :

4.1 mise à disposition de Mme Nadège Grit pour l'année 2016

*Délibération*

4.2 compte-rendu du dernier Conseil Communautaire

### 5 - Maison Mandret : présentation du projet d'aménagement

### 6 - Association L'Oeil : Sollicitation de subvention exceptionnelle

*Délibération*

### 7 – Commission communication : projet de site internet

8 – Animations communales à venir

9 – Jury d’assises : tirage au sort des listes préparatoires des jurés 2017

10 – Déclarations d’Intention d’Aliéner

*Délibération*

.....

11 - Questions diverses

Secrétaire de séance : TEILLET Sonia

Étaient présents : VIOLLEAU Stéphane, FERRE Isabelle, BOSSARD Francis, TEILLET Sonia, BATY Laurent, GROLLIER Jocelyne, MIGNE Bertrand, MONNEREAU Thierry, HEURION Ludmila, MENU Michèle, PINGUET Jean-Luc, GIRAUDEAU Clotilde, PIERRET Jimmy, COURANT Nicolas, COURANT Frédéric

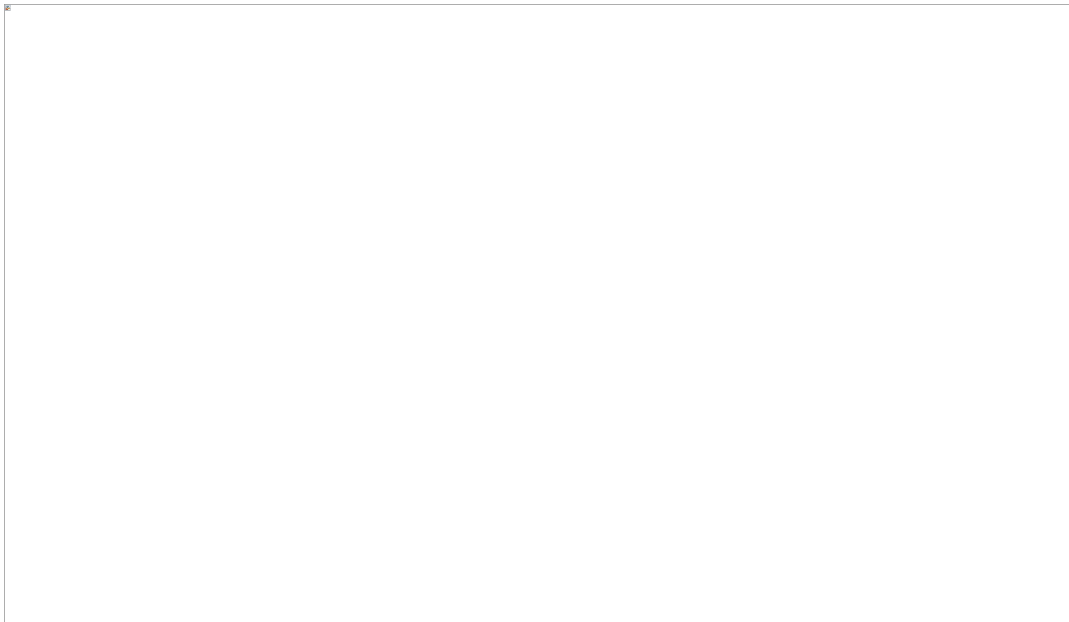
Étaient absents excusés : CHABOT Fabrice (pouvoir donné à BOSSARD Francis), SOUDAIN Maryse (pouvoir donné à FERRE Isabelle), MANDRET Michel (pouvoir donné à MONNEREAU Thierry), BONNIN Sylvie (pouvoir donné à TEILLET Sonia), MENARD Gaël (pouvoir donné à VIOLLEAU Stéphane), RAFFIN Stéphane (pouvoir donné à GROLLIER Jocelyne), METAIS Jean-Claude, FERRERI Corinne.

Cette séance plénière a été précédée par l’intervention de M. Delmée, apiculteur Isalais particulièrement impliqué dans la lutte contre le frelon asiatique « Vespa Velutina ». Après une présentation de l’animal, de son mode de vie et de la rapidité de son installation sur l’ensemble du territoire Français, M. Delmée a attiré l’attention des élus sur la nécessité de faire de la « pédagogie » autour des mesures simples qui existent pour procéder à des captures, seul moyen efficace de lutte contre cette invasion. Il a été convenu de programmer une réunion d’information publique sur ce sujet en début d’automne tout en y associant les enfants dans le cadre des TAP.

#### 1. Espace du Pré Neuf : Marché de travaux

M. Stéphane Violleau rappelle le processus d’appel d’offre comme suit

- Un appel d’offre a été lancé le 16 février 2016
- La commission d’appel d’offre s’est réunie le 8 et le 18 mars
- Un second appel d’offre a été lancé le 5 avril pour les lots infructueux et une négociation était engagée avec les autres lots,
- La commission d’appel d’offre s’est à nouveau réunie le 29 avril et le 2 mai pour prendre connaissance de l’analyse des offres proposée par le maître d’œuvre et vous la soumettre comme suit :



M. Francis Bossard ayant présenté la proposition de marché lot par lot indique que le budget prévisionnel de cette rénovation connaît une évolution globale pour deux motifs : l'appel d'offre révèle des prix plus élevés que présenté par l'architecte de 73 000 € et il a de plus été détecté de l'amiante dans la peinture du bar qui nécessite un plan de retrait spécifique très encadré avant le démarrage des travaux pour un cout de 25 000 €. Le budget global est alors porté à 1 032 000 € HT.

M. Nicolas Courant indique que l'absence de quantitatif dans l'appel d'offre n'a pas incité les entreprises à déposer une offre car cela leur prend beaucoup plus de temps. C'est une erreur de conseil de la part de l'architecte.

M. Francis Bossard précise également que la question de maintenir ou non le mur mobile qui avait déjà fait l'objet d'échanges se pose à nouveau car son coût est de 35 000 €. Le supprimer réduirait d'autant le montant global des travaux et permettrait d'absorber une partie des plus-values. Cependant, le manque de salles de réunions de taille moyenne et les besoins accrus par les TAP plaident en faveur du maintien du mur mobile. M. Stéphane Violleau souligne qu'il s'agit bien d'un équipement technique performant permettant véritablement la tenue de deux activités de type réunion de part et d'autre sans gêne. Il ne sera pas question de proposer ces salles à la location pour des activités familiales en même temps. De plus, une première simulation financière indique que la dépense liée à cet équipement équivaut à 3000 € pour un emprunt sur 20 ans.

Mme Clotilde Giraudeau et M. Jimmy Pierret confirment l'intérêt du mûr mobile mais interrogent sur la possibilité de différer cet investissement. M. Stéphane Violleau précise qu'il est peu probable que l'investissement soit réalisé à postériori. Il semble préférable de le réaliser dès la rénovation car les coûts seront vraisemblablement revalorisés dans le temps.

Le conseil municipal valide à l'UNANIMITE le marché tel que proposé et présenté par la commission d'appel d'offre.

## 2. Maison « Guibert » : mandat de vente

M. Stéphane Violleau rappelle que le conseil municipal a validé lors du vote du budget 2016 la mise en vente de la maison dite « maison Guibert » située 1 Rue du Pré Neuf. Il sollicite désormais le conseil municipal afin de donner mandat de vente et propose de contractualiser avec les agents immobiliers indépendants de l'Ile d'Olonne.

Le conseil municipal valide cette proposition à l'UNANIMITE.

## 3. Lotissement « Le petit Fouquet » Rue du fief dôme : présentation

M. Stéphane Violleau indique qu'il s'agit du premier lotissement communal qui serait réalisé en partenariat avec 2 propriétaires privés en partie sur le site de l'ancienne chaudronnerie de M. Garcia. Seule une telle mutualisation a permis de faire émerger ce dossier. La commune en sera maître d'ouvrage et bénéficiera de 3 lots qui seront mis en vente. Il s'agit pour le moment de valider la convention de partenariat telle qu'annexée.

Le projet, son budget prévisionnel ainsi que les priorités qui seront données aux acquéreurs seront présentés lors d'une prochaine séance du conseil municipal. Il peut en effet être imaginé de privilégier des primo-accédants afin d'aider des jeunes à s'installer et rester sur la commune.

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE valide la convention de partenariat annexée.

## 4. CCAV : Mise à disposition de Mme Nadège Grit pour l'année 2016

M. Stéphane Violleau rappelle que Mme Nadège Grit est mise à disposition des communes membres de la CCAV depuis janvier 2015 avec des fonctions de développeur culturel. Il s'agit de renouveler cette convention de mise à disposition dans les mêmes conditions que l'année 2015 soit une participation communale de 6 750 €/an

Le conseil municipal valide la convention 2016 à l'UNANIMITE

## 5. Devenir de « l'ilot Mandret »

M. Stéphane Violleau indique qu'un projet de réaménagement est actuellement à l'étude. Il s'agit principalement de permettre aux associations à vocation musicale (NDP, La Pagaïe et TGV) de disposer d'un local permettant l'activité musicale en petit groupe et certaines réunions. Ce local qui deviendra un ERP sera rénové à minima dans un premier temps avec création d'une grande salle (suppression de l'étage actuel). Le permis de construire devrait être déposé début juillet. Des sanitaires seront aménagés dans le petit local de la cour attenant à l'entrée du bâtiment. La façade sera conservée

intacte et les ouvertures seront changées. Les associations s'engagent à repeindre la maison.

M. Laurent Baty souligne l'intérêt de cette nouvelle mise à disposition mais indique également la nécessité de clarifier ce qui est attendu par les associations en contrepartie afin qu'elles ne s'approprient pas ce local qui restera bien un local communal qui pourra potentiellement être utilisé par d'autres associations.

#### 6. Association l'œil : sollicitation de subvention pour l'exposition 2016

M. Stéphane Violleau expose être en contact avec les membres de l'association « L'œil » qui se propose d'organiser une exposition de photos géantes au sein du bourg tout au long de l'été. Le budget initial de cette animation était de 26 000 € principalement financé par des partenariats privés. L'association qui rencontre aujourd'hui quelques difficultés pour cette organisation a réduit son projet à 17 000 €. Des partenariats publics sont actuellement en attente.

L'association se pose actuellement la question la mise en œuvre de cette manifestation d'envergure et sollicite une aide financière de 5 000 € à la commune. M. Violleau rappelle que cette dernière est d'ores-et-déjà venue en aide à l'association en prenant en charge la reprographie de dossiers de présentation du projet. Il s'agit d'un beau projet d'envergure qui aura des retombées tout au long de l'été et qui pourra probablement monter en puissance les années suivantes si le concept séduit tel que cela se passe actuellement à Moncoutant. Le patrimoine de l'île d'Olonne va être mis en valeur et pas uniquement par les photographies. M. Francis Roy, photographe local présentera certaines de ses œuvres. Il propose au nom du bureau d'adjoints d'allouer la somme de 2 000 € à l'association.

M. Nicolas Courant souligne l'intérêt d'une telle manifestation même si le coût de départ semble important. La réutilisation des supports permettra aussi de réduire les coûts les années suivantes. Il semble que les commerçants locaux soient également partenaires. Il interroge sur le montant de 2000 € qui pourrait être revalorisé. M. Laurent Baty indique que la somme qui sera allouée devra être entendue non pas comme une subvention mais bien comme la participation à un projet artistique et culturel qui va durer tout au long de l'été.

M. Jimmy Pierret souligne les éventuelles critiques qui se manifesteront quoi qu'il arrive par toutes les personnes qui n'aimeront pas ce projet. Il faut donc être clair sur la plus-value attendue pour la commune. M. Francis Bossard propose aussi en parallèle de solliciter l'association pour un temps d'échange avec les enfants au cours des TAP afin de leur faire vivre également cette manifestation comme un temps fort pour la commune. Mme Clotilde Giraudeau approuve cette idée de participation aux TAP.

M. Stéphane Violleau indique que la somme de 2 000 € viendra en complément de la participation à la reprographie des documents déjà effectuée et souligne que la commune apporte également des aides indirectes par la mise à disposition de Nadège Grit et pourra étudier la participation à un vin d'honneur.

Après échanges, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une aide de VOTE 2 000 € à l'association l'œil pour la manifestation 2016.

#### 7. Commission communication : projet de site internet

M. Stéphane Violleau rappelle que la commission communication travaille actuellement sur la mise en œuvre d'un nouveau site internet. En effet le site actuel mis en place avec l'aide précieuse de M. Claude Savatier qu'il remercie chaleureusement pour son investissement tout au long de ces années, n'est pas très facile de gestion en interne. Une enveloppe budgétaire a été ouverte dans le budget 2016 pour ce projet. Différents contacts sont actuellement en cours avec des sociétés spécialisées et ce projet sera présenté en conseil dès que possible.

#### 8. Jury d'assises 2017

Il est ensuite procédé au tirage au sort à partir des dernières listes électorales des 6 Islais dont les noms seront proposés au président du Tribunal de grande instance. Les personnes ainsi désignées seront rapidement contactées par nos services afin de transmettre toutes les informations administratives nécessaires.

#### 9. Déclarations d'Intention d'Aliéner

Le conseil municipal, par 20 voix POUR, M. le Maire s'abstenant de tout vote, décide de renoncer d'user de son droit de préemption urbain pour les biens suivants :

#### 10. Questions diverses

- Compte rendu du dernier conseil communautaire CCAV : M. Stéphane Violleau rappelle que l'un des points à l'ordre du jour était l'avenir du pôle équestre et sa mise en délégation au centre équestre de Sauveterre pour un loyer annuel de 24 000 €. Il indique que cette délégation a été approuvée par 12 voix POUR et 9 voix CONTRE. Seuls deux dossiers ont été déposés qui correspondaient tous deux à la mise en place d'un opérateur privé avec le seul but de développer une activité commerciale propre. M. Stéphane Violleau indique la problématique majeure à ses yeux qui est, de nouveau l'injection de 80 000 € par la CCAV pour remettre à niveau certains équipements, reprendre les actifs de la SAEM et couvrir les emprunts en cours. Il souligne que le projet n'est pas à la hauteur de ce qui avait été annoncé une fois de plus et que l'on parle bien là d'injecter des fonds publics pour un projet qui n'aura aucune retombée communautaire et qui n'est en rien au service de la population.

M. Nicolas Courant indique que les éléments communiqués lors du précédent conseil communautaire n'étaient en effet pas très clairs mais qu'il aurait fallu se manifester à ce moment-là et non pas faire demi-tour au moment de l'aboutissement du projet de délégation.

M. Stéphane Violleau et Mme Sonia Teillet font lecture du compte-rendu du dernier conseil communautaire qui précise uniquement la création d'une commission.

M. Nicolas Courant confirme que le projet n'est pas en adéquation avec les objectifs d'une communauté de communes mais qu'il lui semble difficile aujourd'hui de ne rien faire de cette structure.

M. Laurent Baty demande la plus grande vigilance des élus pour qu'aucun autre projet de ce genre ne puisse à nouveau être approuvé car aujourd'hui encore tout le monde se tait dont bon nombre d'élus communautaires.

- Evénements à venir : M. Stéphane Violleau rappelle les manifestations à venir et indique que la probable prolongation de l'état d'urgence va amener la commune à faire appel à des agents assermentés pour la surveillance des manifestations de plus de 350 participants. Une réunion va se tenir avec les associations concernées afin d'organiser ce point de vigilance :

\*Fête de la musique se déroulera le 17 juin,

\*Fête des écoles les 18 et 19 juin

\*Feu st jean le 23 juin

La séance est levée à 21h45